

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 26 JUILLET 2024

OBJET / GAIA : Projet de giratoire au square Albeniz : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 19 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 24
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Vincent Goytino, adjoint ; Mme Corinne Othatceguy, M. Sébastien Carre, M. Jean-François Lacosta, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procuration : M. Vincent Goytino à M. Jean-Jacques Lassus ; Mme Corinne Othatceguy à Mme Yolande Huguenard, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze ; M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etxeleku ; M. Jean-Paul Alaman à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint, informe l'assemblée que la commune de Cambo-les-Bains souhaite conventionner avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour la réalisation d'un giratoire à 4 branches sur l'intersection des avenues des thermes et du Professeur Grancher, de l'allée Anne de Neubourg et de la rue du Docteur Constant Colbert, montant de l'opération 350 800 € TTC avec la répartition suivante :

- Part du Conseil départemental : 110 000 € TTC
- Part de la commune : 240 800 € TTC

La commune par ce projet, a pour objectif de sécuriser ce carrefour devenu accidentogène et de mettre en valeur l'entrée de ville au niveau du square en proposant une mise en œuvre paysagère du lieu.

Où l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Conseil départemental dans le cadre de la création d'un giratoire situé sur la D10 sur la commune de Cambo-les-Bains ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Ont voté contre : Mme Nathalie Aïçaguerre et Mme Amaia Beyrie.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, M. Alain Boscq, M. Xavier Heguy.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Jean-Paul EYHERACHAR

Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza